

Réunion du Conseil Municipal du 2 Décembre 2020

Présents : A. Forestier, J.L. Nicolaÿ, J. Perol, A. Jardel, A. Millet, F. Jonnard, D. Trichard, A. Lapaux, R. Langouët, A. Boucheras, C. Patier, V. Roquel, D. Deplat, R. Mouton
Absent : Néant

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 16 Septembre 2020, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

- Subventions aux associations

Annick FORESTIER propose d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous, délibération approuvée à l'unanimité.

Associations	Subvention communale
Sports et Loisirs	3 000 €
Limagne Basket	915 €
Joz'Loups	500 €
Comité animation Tissonnières	300 €
Fanfare	610 €
AIDER	300 €
Les Myosotis	250 €
Don du sang	80 €
A.S. JOZE	2 000 €
Joze le vin	200 €
Amicale des Pompiers	200 €
Joze Vélo Sport	200 €

Par ailleurs, l'Adjointe en charge de l'enfance jeunesse explique que cette compétence sera partagée à terme entre la Commune et la Com Com.

- Délibérations :

- Transfert de compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que la loi pour l'accès au logement pour un urbanisme rénové (dite loi ALUR, de mars 2014) et notamment l'article 136-II a rendu obligatoire le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme aux communautés de communes et communautés d'agglomérations dans un délai de trois ans, après la publication de la loi, soit le 27 mars 2017 ; sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population.

En 2017, la minorité de blocage a été actée repoussant le transfert au 1^{er} janvier 2021.

De plus, à la suite de l'approbation du SCoT au 15 janvier 2020, les communes doivent mettre en compatibilité leur document d'urbanisme dans un délai de trois ans.

De nombreux avantages militent en effet en faveur de la réalisation d'un PLUi :

- La possibilité de mutualiser les coûts d'élaboration de cet outil d'aménagement de l'espace ;
- Le PLUi permet l'intégration des problématiques tels que l'habitat, les déplacements, le développement économique, l'environnement ... Ces thématiques doivent être pensées à une échelle plus vaste afin de permettre une meilleure application ;
- La mise en place d'un réel projet de territoire pour définir les enjeux de demain en matière d'aménagement et également d'équipements publics.

Considérant que la réalisation d'un PLUi va permettre de renforcer le projet de territoire intercommunal ;

Considérant que les lois Grenelles, ALUR et Engagement et proximité ont conféré aux communes membres un rôle significatif tout au long du processus de co-construction du PLUi, et qu'elles sont donc en mesure de participer activement à la définition des actions de la politique publique du territoire ;

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer en faveur du transfert de la compétence en matière de PLU au profit de la communauté de communes.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence en matière de PLU au profit de la communauté de communes.

Il est précisé que cette délibération ne retire en aucun cas la compétence sur la délivrance des actes d'urbanisme qui demeure au Maire (CU, PC, DP, lotissement, etc...)

- Avis sur le projet d'enquête des carrières de Maringues

Monsieur le Maire expose qu'un projet d'ouverture de carrière sur Maringues a été soumis à enquête publique. Le Conseil Municipal de la commune doit exprimer un avis sur cette affaire dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Maire présente le projet, le lieu, la surface, la durée, la profondeur de gisement, le mode d'exploitation (convoyeur à bandes), le merlon en bordure du RD 1093, etc...

Le projet aurait peu d'impact sur la qualité des eaux en aval (nappe perchée), peu d'incidence en matière environnementale et retour à l'agriculture après exploitation.

Cependant la commune de Joze tient à attirer l'attention dans le domaine du trafic des poids lourds, sachant que déjà plus de 5000 véhicules/jour toutes catégories transitent sur cet axe avec près de 500 poids lourds.

Un projet de déviation a été relancé et il constitue le préalable à l'ouverture des carrières sur le secteur Nord du département. Ce premier dossier doit permettre de mettre en oeuvre le premier maillon de cette déviation, à savoir le rond-point Nord à l'entrée du village afin d'améliorer la sécurité et de casser la vitesse.

Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu à titre personnel à l'enquête publique pour rappeler cette problématique.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité moins une abstention :

- pour être favorable à la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière
- demande que pour contrebalancer les nuisances générées par le trafic, la déviation puisse être enclenchée et entrer dans une phase active de réalisation.

Emprunt Maison de l'Enfance

Monsieur Jean-Luc Nicolay expose la nécessité de contracter un prêt pour la construction de la Maison de l'Enfance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

1/ S'engage à financer une partie du montant de la dépense (200 000 €) par un emprunt auprès du Crédit Agricole.

2/ décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE aux conditions de l'offre, l'attribution d'un prêt de 200 000 € à taux fixe de 0.68 % et dont le remboursement s'effectuera à échéances trimestrielles constantes sur une durée de 25 ans. (et ce après consultation où la Banque Postale était beaucoup plus chère au taux de 0.89 %).

Travaux en cours :

Alain Boucheras fait le point :

Rue du Champ :

L'entreprise GUINTOLI a quasiment fini les travaux, excepté les marquages au sol et la signalétique.

Les plantations sont à prévoir.

Maison de l'Enfance :

Les travaux tardent à se terminer, les entreprises étant impactées par la crise sanitaire.

Cheminement piétonnier :

C'est un chemin de 450 à 500 mètres de long qui relie la rue de la Moutade à la Maison des Associations, et un peu plus de 50 mètres entre la rue du champ et la Maison des Associations, pour un coût total de 74 000 € H.T.

Pour des raisons de sécurité et de compétence, c'est le SIEG qui va réaliser les travaux d'éclairage pour un coût de 13 000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le SIEG sur les bases ci-dessus indiquées.

Dossier plantations « Budget écologique solidaire »

Sous l'impulsion de Mr Nicolas Triboï, qui est originaire de Joze, un beau projet de plantations d'arbres sur la commune de Joze a été retenu à la suite d'un concours ouvert à tous les habitants du Puy-de-Dôme. Jacques Perol explique que le choix des essences sera à faire ainsi que le lieu des plantations où l'école et la vie associative seront associées.

Questions diverses

Romain Mouton précise qu'un camion va être acheté pour les employés communaux.

Jacques Perol précise que concernant la fibre, elle continue à se déployer sur la commune.

CCAS :

Ariane Lapaux explique qu'une réunion a eu lieu le 25 Novembre. Deux projets pour l'hébergement de personnes âgées sont à l'étude, l'un avec l'OPHIS, l'autre avec une structure privée (Age et vie)

Mme BERT est en cours de relogement.

Il n'y aura pas de repas des aînés en raison de la crise sanitaire, mais des coffrets-cadeaux seront distribués aux anciens qui avaient l'habitude de se retrouver.

En fin de réunion, Monsieur le Maire félicite les élus pour leur élection de vice-présidents dans les syndicats intercommunaux suivants :

Annick FORESTIER au SIAD

Dorothée TRICHARD au SBA

Alain BOUCHERAS au SIAEP

Arnaud MILLET au SICOM.

Notre commune est ainsi agissante dans les structures satellites de notre collectivité.

A collection of handwritten signatures in various colors (blue, green, black) and styles, including some with horizontal lines through them, arranged in a loose grid-like pattern.